



LA FRANÇAISE

# AVENIR CROISSANCE PATRIMOINE - FR0013403722

Ce FCP est géré par La Française Asset Management, société du Groupe La Française

## Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du fonds est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence composite 50% Bloomberg euro aggregate 3-5 year total return value unhedged + 50% MSCI Europe dividendes nets réinvestis sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, par la mise en oeuvre d'une gestion totalement discrétionnaire en diversifiant son allocation d'actifs entre produits de taux et actions de toutes zones géographiques, via des OPC et/ou des titres en direct.

**Indicateur de référence :** 50% Bloomberg euro aggregate 3-5 year total return value unhedged + 50% MSCI Europe dividendes nets réinvestis. Le FCP n'est ni indiciel, ni à référence indicielle mais à titre de comparaison a posteriori, le porteur peut se référer à la performance de l'indice composite: 50% Bloomberg Barclays euro aggregate 3-5 year total return value unhedged + 50% MSCI Europe dividendes nets réinvestis.

La société de gestion met en oeuvre une gestion totalement discrétionnaire entre différentes classes d'actifs - produits de taux et actions - au travers d'OPC de droit français ou étranger, eux-mêmes investis dans ces classes d'actifs, et/ou en titres vifs, dans le respect des fourchettes d'exposition prédéterminées. L'exposition aux marchés actions, de toutes capitalisations, est comprise entre 0% et 70% de l'actif. Toutes les zones géographiques sont éligibles dont 25% maximum sur les pays émergents.

L'exposition aux marchés de taux, y compris les marchés monétaires, est comprise entre 0% et 100% de l'actif :

- obligations à taux fixe ou variable, obligations indexées sur l'inflation
- obligations convertibles (maximum 20%)
- toutes zones géographiques, dont 25% maximum sur les pays émergents
- titres de créances négociables : notamment bons du Trésor, billets de trésorerie
- titres de notation Investment Grade, notation supérieure ou égale à BBB- sur l'échelle de notation Standard & Poor's ou supérieure à Baa3 sur l'échelle de notation Moody's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, jusqu'à 100% de l'actif net.
- titres à caractère spéculatif (« high yield »), dont la notation est inférieure à BBB- selon Standard & Poor's ou équivalent selon Moody's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, dans la limite de 30% maximum et en fonction des opportunités de marché.
- titres n'ayant aucune notation dans la limite de 20% de l'actif net.
- obligations contingentes convertibles dites "CoCos" uniquement via des fonds (10% maximum). Les « CoCos » présentent un caractère plus spéculatif et un risque de défaut plus important qu'une obligation classique mais ces titres sont recherchés dans le cadre de la gestion d'un fonds compte tenu de leur rendement important.

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé  
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

### Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites :

L'indicateur de risque de niveau 4 reflète l'exposition aux différentes stratégies mises en oeuvre (actions, taux). Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible

La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations externes pour déterminer dans quels titres il convient d'investir. Elle effectuera sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs lors de l'investissement ou en cas de dégradation de ces derniers afin de décider de les céder ou les conserver.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts est comprise entre -1 et +10. Le fonds pourra être exposé au risque de change jusqu'à 100% de l'actif net (essentiellement au dollar, à la livre sterling et au yen).

Le fonds ne sera pas investi dans des Total Return Swaps (TRS).

Les critères de sélection sont les suivants et sont identiques pour les OPC et les titres vifs :

- toutes zones géographiques, dont une exposition globale maximum du fonds aux pays émergents à hauteur de 30% de l'actif.
- pas de secteur d'activité privilégié
- jusqu'à 100% dans des titres libellés en euro et dans des titres libellés dans une devise autre que l'euro.

La répartition dette privée / dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. Le choix des actifs en portefeuille fait l'objet d'un processus de sélection propre à la société de gestion.

Le fonds investit dans des OPCVM de droit français ou étranger, dans des FIA de droit français ou étranger répondant aux critères de l'article R214-32-42 du Code monétaire et financier et dans la limite de 30% de son actif dans des FIA ou fonds d'investissement répondant aux critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme négociés sur des marchés organisés ou réglementés ou de gré à gré français et étrangers: futures, options, change à terme, indices, forwards, swaps (taux, devises). Chaque instrument répond à une stratégie précise de couverture et/ou d'exposition des actifs détenus en portefeuille aux risques des marchés de taux, change et actions.

La limite d'engagement du FCP sur les instruments dérivés n'excède pas 100% de son actif net, sans rechercher de surexposition.

**Durée de placement recommandée :** Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

**Modalités de rachat :** Les rachats sont centralisés, chaque jour de Bourse (J) avant 11h00 auprès de La Française AM Finance Services et auprès d'IZNES pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES ; et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés).

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation

ne signifie pas "sans risque". Cet OPC ne bénéficie pas d'une garantie en capital.

**Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :** **Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés :** c'est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les contrats futures.

**Risque de contrepartie :** Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque de crédit :** Il s'agit de risques pouvant résulter de la dégradation de signature d'un émetteur de titre de créance ou du défaut d'un émetteur. Lorsqu'un émetteur subit une dégradation de signature, la valeur de ses actifs baisse. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du fonds.

## 📍 FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	3,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants	2,43 % (*)

(\*) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 30/06/2022 et peut varier d'un exercice à l'autre.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de surperformance	0,00 % (**) 20% TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indice composite: 50% Bloomberg euro aggregate 3-5 year total return value unhedged + 50% MSCI Europe dividendes nets réinvestis

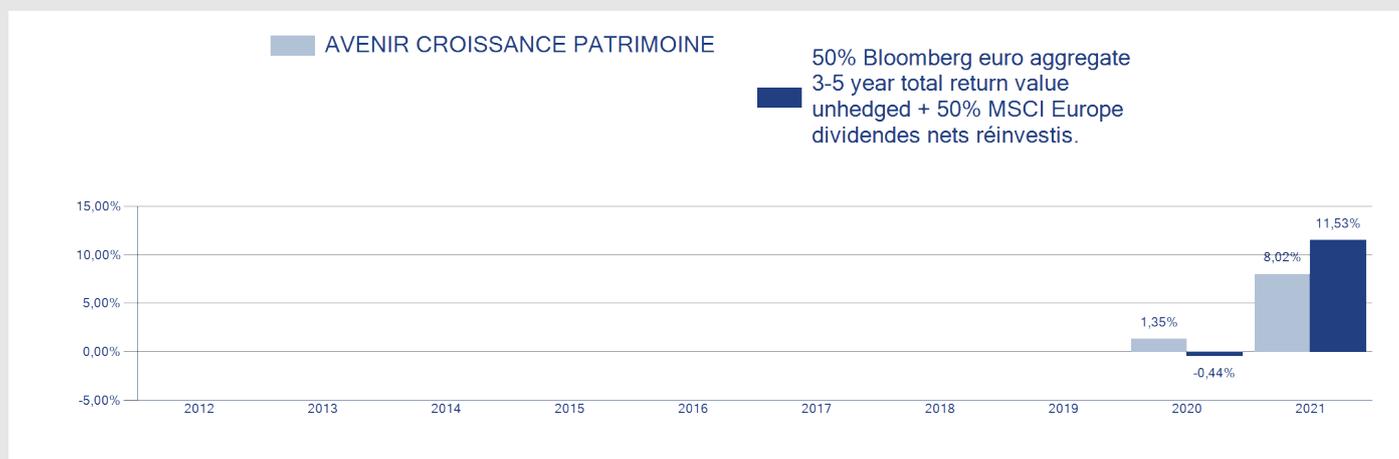
(\*\*) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 30/06/2022 et peut varier d'un exercice à l'autre.

Commission de surperformance : La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence composite: 50% Bloomberg euro aggregate 3-5 year total return value unhedged + 50% MSCI Europe dividendes nets réinvestis. La Société de gestion recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du fonds sera supérieure à celle de l'indice de référence, qu'il ait enregistré une performance positive ou négative. 1ère période de référence : date de création du fonds jusqu'au 31/06/2020. A compter du 1er juillet 2020, cette commission sera calculée sur une période de 12 mois.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 9 et 10 du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## 📍 PERFORMANCES PASSES



FCP créé le : 13/06/2019

Performance calculée en EUR

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

## 📍 INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire :** BNP Paribas S.A.

**Derniers prospectus, rapport annuel et document d'information périodique :** disponible gratuitement sur le site <http://www.la-francaise.com> ou en contactant La Française Asset Management au tél. 33 (0)1 44 56 10 00 ou par e-mail : [contact-valeursmobilières@la-francaise.com](mailto:contact-valeursmobilières@la-francaise.com) ou par courrier : 128 boulevard Raspail 75006 Paris

**Valeur liquidative et autres informations pratiques :** locaux de la société de gestion et/ou [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)

**Autres catégories de parts :** Néant

**Fiscalité :** selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP. Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique « U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com) et/ou dans le prospectus).

**Politique de rémunération :** la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont la rémunération

et les avantages sont calculés, la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer la rémunération variable et les avantages, est disponible sur le site internet : <https://www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/>. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

La responsabilité de La Française Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La Française Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/10/2022